

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 31 mars 2023,
Secrétaire de séance : Patrick MAUNAS

Étaient présents 48 titulaires, 2 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS
Gilles LATRUFFE-POUILLOT Suppléant de David MIRANDE

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marie-Lyse BISTUE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIBE à Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR à Bernard AURISSET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Frédéric LOUSTAU à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Muriel BIOT à Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : André BERNOS, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 230406-07-FIN-**PRESENTATION DES ACTIONS DU POLE TECHNIQUE
ET DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

Les rapporteurs (MM AURISSET et CASABONNE) exposent :

Rôle / objectif du pôle :

> Services techniques :

- Support technique pour l'ensemble des services de la CCHB. Construction, extension, rénovation et maintenance des bâtiments et espaces communautaires. Assistance technique aux communes, notamment pour la réalisation de travaux de premier niveau (espaces verts en particulier).
- Lien technique avec l'aérodrome dont la gestion a été confiée par la CCHB à l'Aéroclub d'Oloron Sainte-Marie.
- En en lien avec le pôle social, gestion technique des aires d'accueil des gens du voyage dont la régie de recette de l'aire de grand passage

> Piscines :

- Exploitation des piscines intercommunales (situées à Oloron Sainte-Marie et Lanne-en-Barétous).

> Services Environnement :

- Coordination de la transition écologique et énergétique sur le territoire de la CCHB : mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dont notamment les objectifs Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)
- Gestion des déchets ménagers et assimilés (SICTOM)
- Gestion de l'assainissement non collectif (SPANC)
- Portage d'études d'intérêt communautaire dans les domaines de l'eau et de l'assainissement
- Participation à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence portée, d'une part sur le bassin du gave d'Oloron, par le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs Affluents (SMGOAO), et d'autre part, sur le bassin versant du gave de Pau, par le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP)

Proposition de BP 2023

LIBELLES	Services techniques	Piscine Oloron	Piscine Lanne	Environnement	Environnement rivières	Equipements sportifs
Fonctionnement dépenses BP 2023	854 266,59	665 643,24	121 126,64	281 347,03	333 000,00	31 480,00
Fonctionnement recettes BP 2023	125 750,00	83 000,00	17 500,00	50 000,00	331 655,00	

1. Services techniques :

Les services techniques de la CCHB ont la charge du maintien en bon état d'usage et de fonctionnement des bâtiments et espaces communautaires :

- Près d'une 60aine de bâtiments de natures diverses : bâtiments administratifs / bureaux, bâtiments techniques, bâtiments d'entreprises, logements / hébergements, crèches, écoles, salles de spectacle, musées, médiathèque, piscines, station de ski, aérodrome, ...
- Une 30aine d'autres espaces et équipements communautaires nécessitant une gestion VRD (Voies et Réseaux Divers) : zones d'activités économiques,

déchèteries, aires d'accueil des gens du voyage, réseaux AEP et assainissement du Somport, ...

Les services techniques se composent de 15 agents répartis comme suit :

- Le **service technique opérationnel** est composé de 11 agents répartis sur plusieurs sites :
 - 1 chef de service basé au PTI,
 - 6 agents aux ST Oloron (dont 1 référent avec expérience en maçonnerie, 1 électricien, 1 électromécanicien en temps partagé avec la piscine et 3 agents polyvalents) : réalisation de travaux de premier niveau sur les bâtiments, entretien/création espaces verts, fabrication et mise en œuvre de mobiliers divers, apports logistiques et techniques lors d'évènements, ...
 - 3 agents aux ST Josbaig (dont 1 référent) : prépondérance des travaux d'espaces verts, entretien VRD
 - 1 agent polyvalent aux ST Aspe
 - Des renforts saisonniers complètent le service pendant la période de tonte.
- La **section ingénierie** compte 2 agents, sous la direction de la cheffe de pôle : gère dans toutes leurs composantes, les travaux d'adaptation aux nouveaux besoins : construction, extension ou réhabilitation, travaux de rénovation énergétique, travaux d'aménagement, d'embellissement...
- **Un support administratif** (gestion comptable et agent d'accueil PTI) est assuré par 2 agents en temps partagé avec d'autres services (1,3 ETP).

En section de fonctionnement, le budget 2023 prévoit l'augmentation des dépenses énergétiques. Cependant, il ne s'agira pas d'un doublement comme pour la plupart des bâtiments, grâce aux travaux de rénovation énergétique réalisés en 2022 (remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur air/eau couplée à une chaudière à condensation en relèvement et des émetteurs basses températures, isolation des combles, et passage aux LED).

Le budget 2023 prend également en compte l'augmentation des coûts des matières premières qui impacte obligatoirement le prix des matériels, fournitures et prestations de toutes natures auxquelles il est fait appel.

L'essentiel des recettes des services techniques proviennent de leurs mises à disposition auprès des communes membres de la CCHB ainsi que, depuis la modification statutaire décidée par délibération du 4 novembre 2021, de leurs mises à disposition auprès des groupements de communes (actuellement le Syndicat Intercommunal pour la Gestion des Equipements de Josbaig et le SIVOM de la Vallée d'Aspe).

Le budget 2023 mise sur l'extension aux groupements de communes membres des tarifs de mise à disposition des services techniques qui ont été votés par délibération du 11 décembre 2019 pour s'appliquer aux communes membres. L'adoption du présent rapport vaudra acceptation de ce principe.

Concernant l'investissement, le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2023 DEPENSES	BP 2023 RECETTES
122	Services techniques	40 000.00	
143	Programme ADAP	40 000.00	
147	Aérodrome DGAC	150 000.00	

Comme chaque année, de nouveaux crédits sont prévus à l'opération n° 122 en section d'investissement. Il s'agit d'investissements courants en petits matériels et équipements. En particulier en 2023, un véhicule utilitaire est à remplacer, et un nouveau véhicule est à acquérir pour doter le service Ingénierie technique.

Opération n°147 Aérodrome DGAC : Lors de son audit en date du 19/07/2022, la DSAC a relevé de nombreux obstacles dans les trouées associées aux pistes. Une campagne d'élagage doit être réalisée, avec dans un 1er temps la réalisation d'un levé géomètre pour bien appréhender la situation d'état des lieux et permettre d'engager les actions correctives.

2. Piscines :

Le territoire de la CCHB compte deux piscines. Celle située à Oloron Sainte-Marie est ouverte toute l'année alors que celle de Lanne-en-Barétous, non couverte, ouvre pour la période estivale.

Le service compte 12 agents permanents et plusieurs saisonniers en période estivale :

- 1 directeur des piscines (recruté en mars 2023 après une année de gestion partagée entre la direction générale et la cheffe de pôle Technique)
- 4 MNS
- 4 agents d'accueil et entretien
- 3 agents techniques de maintenance dont un en temps partagé avec le service technique opérationnel

En 2023, le fonctionnement des piscines est impacté par le plan de sobriété énergétique qui a été validé fin 2022.

En 1^{er} lieu, il est bon de rappeler les coûts évités grâce aux travaux de rénovation énergétique que nous avons réalisés en 2019 sur la piscine d'Oloron : baisse de 60 % des consommations énergétiques (gaz + électricité en KWh) entre 2018 et 2021.

Cependant, la piscine d'Oloron Haut-Béarn reste le bâtiment le plus énergivore.

Ainsi, dans un contexte où, d'une part, l'Etat appelle à une mobilisation collective pour réduire les consommations énergétiques, et d'autre part, nous devons faire face à l'envolée des prix, plusieurs mesures ont été prises, parmi lesquelles :

→ Abaissement de la température de l'eau à 27°C au lieu de 28°C ;

→ Suspension provisoire du créneau "bébés nageurs" permettant d'éviter de chauffer l'eau à 32 °C ;

→ Fermeture le dimanche matin en période hivernale ;

→ Réduction de la durée de la période estivale, à Oloron (3 mois au lieu de 4) comme à Lanne (18 semaines au lieu de 20) ;

→ Finalisation fin 2022 des travaux complémentaires de rénovation énergétique à la piscine d'Oloron.

A fonctionnement constant, avec l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité, les dépenses cumulées pour les deux piscines étaient estimées à 230 000 € pour cette année 2023 (au lieu de 106 000 € au CA 2022). Les mesures prises dans le plan de sobriété devraient permettre d'atténuer l'augmentation à 160 000 €.

Par ailleurs, suite aux travaux de réhabilitation des espaces extérieurs réalisés en 2022, le budget primitif 2023 escompte une meilleure fréquentation des piscines donc une augmentation des recettes.

Concernant l'investissement pour le service des piscines, le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2023 DEPENSES	BP 2023 RECETTES
105	Piscine	26 000.00	
142	Modernisation de la piscine	105 000.00	209 560.68

Comme chaque année, de nouveaux crédits sont prévus à l'opération n° 105 en section d'investissement. Il s'agit des investissements courants en petits matériels et équipements dans les piscines.

Opération n°142 Modernisation de la piscine d'Oloron Haut-Béarn : Il s'agit de solder la phase de travaux engagée en 2022 qui visait la sécurité (notamment réhabilitation des espaces extérieurs et révision globale des tableaux électriques) et l'optimisation énergétique.

3. Services Environnement :

- Composé d'1 agent (suite à un non remplacement en 2022), le **service « Protection et mise en valeur de l'Environnement»** œuvre à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont les actions TEPOS (Territoire à Energie POSitive).

En tant que coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, la CCHB alloue une partie de son budget au développement d'outils de communication et de sensibilisation, et à l'animation des programmes d'actions PCAET et TEPOS (actions dont elle est rarement maître d'ouvrage). Cette année 2023 est marquée par la programmation d'un évènement Grand Public, la conférence NégaWatt du 10 mars.

Un poste de dépense important est la participation de la CCHB au « Service Rénovation Energétique de l'Habitat Montagne Béarnaise », Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat mutualisée avec la CC de la Vallée d'Ossau et la CC du Pays de Nay.

Le service Environnement tire ses recettes de son « label » Territoire à Energie POSitive qui finance une partie du poste de chargé de mission TEPOS. La baisse de recette en 2023 s'explique par le non remplacement du chargé de mission TEPOS suite à son départ mi-2022.

- Le budget « **rivières** » correspond à l'exercice de la compétence GEMAPI. Les dépenses sont nos contributions aux deux syndicats compétents sur le territoire du Haut-Béarn. Les recettes sont issues de la taxe GEMAPI. Comme prévu par le législateur, ce budget est à l'équilibre sur la globalité des exercices budgétaires depuis que la taxe GEMAPI a été instaurée, soit depuis 2019.
- **Préparation aux transferts des compétences Eau potable et Assainissement collectif :**
En l'état actuel de la réglementation, les compétences Eau et Assainissement doivent obligatoirement être transférées à la Communauté de Communes au plus tard au 01/01/2026 (l'échéance initiale prévue par la loi NOTRe était au 01/01/2020).
Lors de la plénière qui s'est tenue le 6 décembre 2022 sur le sujet, l'assemblée a souhaité prendre le temps de concertations avec l'Association des Maires Ruraux de France et nos représentants parlementaires, afin de tenter de faire infléchir la loi sur le caractère obligatoire des transferts des compétences Eau et Assainissement.
Toutefois une provision est inscrite au budget primitif au budget 2023 tant pour leur recrutement chargé de mission que pour une étude d'accompagnement au transfert de compétences.

En section investissement sur la thématique de la sobriété énergétique, le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2023 DEPENSES	BP 2023 RECETTES
237	Rénovation énergétique du siège	409 876.00	261 650.00
235	Rénovation énergétique du PTI		46 779.64
240	Performance énergétique médiathèque	105 023.12	68 115.20
241	Rénovation énergétique Fénart	145 000.00	

4. Services Environnement – SICTOM :

Le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) dispose de 35 agents techniques et 6 agents administratifs pour assurer la collecte des déchets comme suit :

- collecte des ordures ménagères et collecte sélective (emballages, journaux) en régie, et soit en porte à porte soit en point de regroupement
- collecte du verre assurée par un prestataire privé, en point d'apport volontaire
- 8 déchèteries (gardiennage en régie).

Le budget annexe 2023 du SICTOM s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 5 350 000 €
- Section d'investissement : 3 200 000 €

L'année 2022 a été marquée par la réalisation de l'étude et des concertations associées visant, d'une part, l'optimisation du service de collecte et de gestion des déchets, et d'autre part, la réponse opérationnelle aux obligations réglementaire de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Par suite de l'adoption d'une feuille de route (délibération du 03/11/2022), le niveau de service aux usagers et son organisation évolueront donc dès cette année. Le calendrier adopté est le suivant :

- 2023-2024 : Optimisation des fréquences de collectes, mise en place de colonnes aériennes, déploiement du dispositif de gestion des biodéchets
- 2024-2025 : Communication au porte à porte pour l'accompagnement des nouvelles pratiques et la création du fichier « usagers »
- 2026 : Communication individualisée
- 2027 : Mise en œuvre « à blanc » d'une tarification incitative
- 2028 : Lancement opérationnel de la tarification incitative (sous réserve de validation après l'année test).

Le budget du SICTOM prend également en compte la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (Validation du PLPDMA par délibération du 19/05/2022) dont en particulier le soutien aux actions relatives au réemploi par des partenariats avec les recycleries.

En section de fonctionnement, les dépenses se décomposent en 6 domaines que sont la prévention, l'incinération, la collecte des déchets ménagers, la collecte sélective, les

déchèteries et les frais généraux. L'augmentation des frais de personnel est en partie liée à la réforme de la catégorie C et à la revalorisation du point d'indice.

Le SICTOM tire ses recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des aides liées au soutien de la collecte sélective et de la revente des matériaux.

En section d'investissement, les principales dépenses sont liées à l'acquisition de matériels de pré-collecte équipés de dispositifs d'identification (colonnes, bacs, abris bacs biodéchets...), de collecte et d'équipement de déchèteries, l'acquisition de matériel de manutention pour la reprise des déchets verts et la réalisation de travaux de réhabilitation de l'ISDI de Soeix.

5. Services Environnement – SPANC :

Le territoire compte près de 4400 assainissements non collectifs existants.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est constitué de 2 agents techniques à temps plein et 2 agents administratifs en temps partagé (0.5 ETP au total). Les techniciens assurent en moyenne chaque année :

- 400 contrôles de bon fonctionnement
- 60 contrôles de bâtiment en vente
- 80 contrôles de conception
- 50 contrôles de travaux

Le budget annexe 2023 du SPANC s'équilibre de la manière suivante:

- Section de fonctionnement : 135 000 €
- Section d'investissement : 50 000 €

En section de fonctionnement, les dépenses sont liées aux missions de contrôle des installations existantes, neuves ou réhabilitées. Les redevances payées par les usagers au service rendu équilibrent le budget sur 9 ans (fréquence du contrôle de bon fonctionnement, lequel est payé par tiers tous les 3 ans).

En section d'investissement, les principales dépenses sont liées aux programmes de réhabilitation.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme des actions du pôle technique et de la politique environnementale de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2023 des rapports n°11, 20 et 21,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé PM

Patrick MAUNAS

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY